



Paris, le 18 mai 2011

DECLARATION DES ADMINISTRATEURS FO, CGT, CFE-CGC, CFDT, CFTC BUREAU LA CANSSM DU 18 MAI 2011

AVENIR DU REGIME MINIER LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES SONT INACCEPTABLES !

Les orientations annoncées par le gouvernement le 12 mai sont inadmissibles car elles sont le prolongement du rapport BUR déjà condamné et rejeté par l'ensemble des Fédérations :

- Rien sur la politique de santé,
- Rien sur la réponse aux besoins des populations des régions minières,
- Rien sur la spécificité du régime.

Seul et unique objectif : la suppression du régime, le plus vite possible.

L'annonce d'une loi pour maintenir le 100 % pour les affiliés. Cela ne veut rien dire, le 100 % ce n'est plus la gratuité ; qui va suivre et garantir cet engagement après la suppression du régime ?

De plus, l'expérience ratée du transfert de la médecine conseil en dit long sur la vision qu'a le régime général de nos affiliés. Pour un réel maintien de la gratuité, la loi ne suffira pas. Il faudrait changer tous les textes du régime général.

Concernant la garantie de l'emploi pour le personnel, le soi-disant choix de la Convention ne veut rien dire. En réalité, c'est l'application de l'article L 1224-1 du Code du Travail. Ce qui veut dire suppression de tous les acquis des diverses conventions collectives.

Il est à noter que rien n'est garanti sur les engagements pris dans le cadre de la Réforme (absence de licenciement, pas de mobilité non consentie, maintien des conventions minières) ;

Retrouvez l'actualité de la CAN sur notre site internet : <http://www.cdccftc.fr>

Concernant l'Action Sanitaire et Sociale, aucune garantie de pérennité de financement au moment du transfert.

Supprimer le Régime Minier d'un trait de plume sur le coin d'une table, par une simple déclaration d'orientations, est totalement méprisant pour la Corporation Minière et paraît limite sur le plan juridique (la suppression brutale des CARMI et absorption par la CAN à très brève échéance est intolérable et en contradiction avec les Directives Européennes, le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel seront garants des engagements de l'Etat).

Comme l'ont exprimé nos Fédérations, nous exigeons le retrait du document d'orientation des tutelles.

Nous soutenons la position de l'ensemble des Fédérations qui demandent une entrevue rapide à Xavier BERTRAND pour engager de véritables négociations sur la base des revendications des Fédérations.

Dans l'attente, les administrateurs du bureau de la CAN représentant les affiliés FO, CGT, CFE-CGC, CFTC, CFDT décident de bloquer la mise en œuvre de ces orientations et appellent à la mobilisation générale de l'ensemble de la corporation minière.

Les Administrateurs FO, CGT, CFDT, CFTC et CGC s'indignent de la précipitation du directeur général de la CAN à présenter et à organiser les orientations Ministérielles comme étant définitives alors que la tutelle par la voix de son Ministre a elle-même affirmé qu'elle laisserait toute sa place à une véritable concertation avec les Fédérations de Mineurs.